

A

HISTOIRE

DES RELIGIONS

DE LA GRÈCE ANTIQUE.

A

1800

1800

1800

HISTOIRE
DES
RELIGIONS

DE LA GRÈCE ANTIQUE

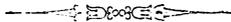
DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A LEUR COMPLÈTE CONSTITUTION

PAR

L.-F. ALFRED MAURY

TOME TROISIÈME

**La morale.
Influence des religions étrangères et de la philosophie.**



PARIS

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE DE LADRANGE
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 41

1859

À

HISTOIRE DES RELIGIONS DE LA GRÈCE ANTIQUE.

CHAPITRE XIV.

LA MORALE DES GRECS DANS SES RAPPORTS AVEC LA RELIGION.

L'exposé de la théogonie d'Hésiode qui se trouve au chapitre V a montré que la morale revêtit dès le principe, en Grèce, un caractère simple et pratique qui la dégageait des formes mythologiques dont la religion demeurait entourée. Ce caractère est aussi celui des préceptes moraux de l'école gnomique.

On y voit reparaître les courts apophthegmes des anciens poètes ; on y retrouve le bon sens, l'énergique concision qui distinguent la morale de l'auteur des *Travaux et les Jours*. La religion recueillait ces sentences tombées de la bouche des sages, et elle les inscrivait parfois au fronton de ses temples. Aux propylées du temple de Latone à Délos, on avait gravé ces mots attribués à Théognis : « Ce qu'il y a de plus beau, c'est la justice ; de meilleur, c'est la santé ; et de plus agréable, la jouissance de ce qu'on désire ¹. » Au temple de Delphes, on lisait la fameuse sentence : *Connais-toi toi-même*, prononcée par

¹ Aristot. *Ethic. ad Nicomach.*, I, 8 ; *Ad Eudem.*, I, 1. Theogn. *Sentent.*, 255.

Chilon ¹ et que la piété fit plus tard remonter à Apollon. L'idée de justice dominait toute la morale des premiers sages, et Aristote ne faisait que répéter le langage des gnomiques, quand il proclamait la justice la plus importante de toutes les vertus, celle dans laquelle toutes les autres sont comprises ². Malgré la pureté de plusieurs de ses préceptes, cette philosophie morale était encore incomplète; ce qui lui fait défaut, c'est l'élévation du sentiment; ce qu'elle ne peut atteindre, c'est l'idéal.

Solon appartient à l'école des gnomiques, qui s'efforçait de populariser des préceptes qu'on n'avait guère encore enseignés que sous le voile du mythe. Ce qui nous est resté du législateur athénien prouve qu'il plaçait le culte envers les dieux au nombre de nos premiers devoirs : *Honore les dieux et respecte tes parents*, dit-il quelque part ³. Le culte constituait à ses yeux, comme à ceux de la plupart des anciens, une partie de la morale, il en était le point de départ et la sanction; institué par les dieux mêmes, il devait se perpétuer éternellement. « Combien plus encore devons-nous, observe Diodore ⁴, être fidèles aux dieux qui dispensent le bonheur aux hommes religieux, non-seulement pendant la vie, mais encore après la mort, et qui préparent pour toute l'éternité, dans les cérémonies du culte qu'ils ont instituées, une si douce et si honorable occupation! » — « Il n'est rien dans la vie à quoi nous devons attacher plus

¹ Voy. ce qui est dit de cette sentence, tome II, p. 533. Cf. Anonym. *De vit. Pythagor.*, p. 63, edit. Kuster.

² Aristot. *Ethic. ad Nicomach.*, V, 1. Cf. Cicéron. *De officiis*, I, 43; II, 11.

³ Diogen. Laert., lib. I, p. 40 : Θεοῖς τίμα, γονέας ἀιδεῖ.

⁴ Diodor., VIII, fragm. 22.